

Séance du lundi 23 juin 2014

Date de Convocation : mardi 17 juin 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 39

N° 2014.06.03 - Demande de la société HD DISTRIBUTION en vue d'exploiter une plateforme de transit de silice sur la ZAC de La Cambuse - Avis de la Ville de Bourg-en-Bresse

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Isabelle MAISTRE, Guillaume LACROIX, Françoise COURTINE, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Denise DARBON, Véronique ROCHE, Vanessa CARRARA, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Françoise COMTE, Martine DESBENOIT, Raphaël DURET, Jacques FRENEAT, Pauline FROPIER, Gérard LORA TONET, Pierre LURIN, Catherine MAITRE, Fabien MARECHAL, Ouadie MEHDI, Andy NKUNDIKIJE, Elisabeth PASUT, Laurence PERRIN-DUFOUR, Clément PERRIN, Christian PORRIN, Sara TAROUAT-BOUTRY, Annick VEILLEROT, Jacques VIEILLE

Excusés ayant donné procuration :

Alain BONTEMPS à Denise DARBON, Nadia OULED SALEM à Jean-François DEBAT, Pascale BONNET SIMON à Catherine MAITRE, Xavier BRETON à Pierre LURIN, Abdallah CHIBI à Vasilica CHARNAY, Sébastien GUERAUD à Claudie SAINT ANDRE, Charline LIOTIER à Isabelle MAISTRE

Absent:

Julien LE GLOU

Secrétaire de séance : Vasilica CHARNAY

Rapporteur : Isabelle MAISTRE

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

La Ville de Bourg-en-Bresse a réceptionné le 28 mai 2014 un dossier transmis par la Préfecture de l'Ain au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, relatif à la demande d'enregistrement présentée par la Société HD Distribution en vue d'exploiter la plateforme de transit de silice ensachée à VIRIAT – ZAC de la Cambuse.

Par arrêté du 22 mai 2014, le Préfet de l'Ain a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative à ce dossier sur la commune de Bourg-en-Bresse du 30 mai 2014 au 12 juillet 2014.

Conformément à la réglementation précitée, le conseil municipal de la ville de Bourg-en-Bresse est appelé à

donner son avis sur ce dossier.

Motivation et opportunité de la décision

Les services municipaux consultés, soit le service Hygiène et Santé publique et la Régie de l'eau et de l'assainissement, ont donné un avis favorable à ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU le Code de l'Environnement -Livre V – Titre 1er;

VU la demande d'enregistrement présentée par la SARL HD Distribution, dont le siège social est situé 39, rue François Arago à Bourg en Bresse, en vue d'exploiter une plate forme de transit de silice ensachée à VIRIAT – ZAC de la Cambuse;

VU l'arrêté préfectoral en date du 22 mai 2014 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande de la SARL HD Distribution ;

VU le courrier de Monsieur le Préfet de l'Ain du 22 mai 2014 relatif à cette procédure, réceptionné le 28 mai 2014

VU l'avis de la Commission Proximité – Travaux- Environnement/Urbanisme - Déplacement du 11 juin 2014

A L'UNANIMITE des votants (38 voix)

DONNE un avis favorable au dossier présenté par la SARL HD Distribution, dont le siège social est situé 39, rue François Arago à Bourg en Bresse, en vue d'exploiter une plate forme de transit de silice ensachée à VIRIAT – ZAC de la Cambuse, avec les prescriptions formulées ci-après :

- Le bassin d'écrêtement des eaux pluviales et le bassin de rétention des eaux d'extinction d'incendie ne doivent pas permettre la stagnation de l'eau plus de 7 jours afin de ne pas créer des conditions favorables à la prolifération de moustiques.

- Une attention particulière devra être apportée à l'émergence sonore liée à l'activité de la plateforme, du fait de la présence de plusieurs habitations situées à proximité du futur site (chemin de la Serpoyère). En cas de dépassement des émergences réglementaires, les mesures correctives devront être mises en œuvre rapidement.

Impacts financiers : néant